

APEA - groupe de travail temporaire, quelle avancée !

Carole Pelletier (PCSI)

Un groupe de travail temporaire a été mis en place, sous la responsabilité de l'APEA, chargé d'examiner la possibilité de mettre en application un modèle de règlement des différends par consensus dans l'intérêt de l'enfant (méthode dite de Cochem).

Son objectif est d'explorer les moyens, de favoriser des accords équilibrés entre les parents dans l'intérêt de l'enfant, en évitant les conflits prolongés et en privilégiant la collaboration entre les parties concernées.

Ce groupe rassemble plusieurs acteurs du domaine judiciaire et social, il a pour mission d'analyser les conditions et les implications d'une mise en œuvre de ce modèle dans le Canton du Jura.

Mes questions au Gouvernement :

1. **Dans quel délai, le groupe de travail doit rendre son rapport au Gouvernement ?**
2. **Quels sont les critères pris en compte pour déterminer la faisabilité de son application dans le Jura ?**
3. **Des experts participent-ils aux discussions ?**
4. **Comment les conclusions du groupe de travail seront-elles communiquées au public ?**
5. **Un financement public est-il prévu pour soutenir les médiations basées sur cette approche ?**

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

Carole Pelletier (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Paul Monnerat (PVL)

Intervention déposée officiellement le 21 juin 2025

